



**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 23 AVRIL 2018 A 20H30**

Membres en exercice : 13

Présents : 11 Votants : 11 (Pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0) Absents excusés : 02

Date de la convocation et de l'affichage : 16 Avril 2018

Le LUNDI 23 AVRIL 2018 à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Mesdames BERNARD Micheline, DUPONT Cécile, GONÇALVES Sidalia, LAFORGE Fabienne, VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, DURRANT Arnaud, LUCAS Cédric, RENOU Gérard, TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de treize Membres.

Sont absents et excusés : LE ROCHELEUIL Angélique, SAUNIER Jean-Luc

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

GONÇALVES Sidalia est élue Secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30, Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

L'ordre du jour est le suivant :

▶ Approbation du compte-rendu de séance du 23 Mars 2018

▶ Agrandissement du restaurant scolaire :

- Appel d'offres
- Organisation de la cantine pendant les travaux
- Avenant Architecte

▶ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

▶ Questions diverses

.....

▶ **Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de séance du 23 Mars 2018.**

▶ **Agrandissement du restaurant scolaire :**

1) Appel d'offres :

Madame le Maire informe l'Assemblée que le dossier de consultation des entreprises a été déposé sur la plateforme gérée par le syndicat SOLURIS «marches-securises.fr » depuis le 4 Avril dernier. La remise des plis est fixée au Vendredi 4 Mai 2018 à 16h30.

2) Organisation de la cantine pendant les travaux :

Pendant les travaux d'agrandissement, les cuisines actuelles vont être indisponibles. Après discussion, le Conseil Municipal décide de déplacer la restauration scolaire à la salle des fêtes à partir de la rentrée de septembre 2018.

3) Avenant de l'Architecte :

Madame le Maire présente le projet de l'Architecte légèrement modifié par rapport au programme initial, en ce qui concerne l'équipement de cuisine.

La nouvelle enveloppe budgétaire est donc fixée à 462.713,- Euros HT au stade de l'avant-projet définitif.

L'avenant a donc pour objet de modifier la rémunération de la maîtrise d'œuvre fixée à l'article 4 de l'acte d'engagement. Celle-ci est portée à 51.592,50 Euros HT, soit 11,15% de la nouvelle enveloppe prévisionnelle des travaux.

4) Agrandissement de la bibliothèque municipale :

Les bénévoles de la bibliothèque municipale souhaiteraient bénéficier d'un espace supplémentaire pour accueillir les jeunes enfants dans de meilleures conditions. Du fait de l'intégration de l'Agence postale communale dans les locaux de la Mairie, les Elus ont aussi besoin d'un bureau supplémentaire.

Monsieur FRAIRE, architecte, a été sollicité pour un chiffrage de l'aménagement du préau, avec la construction d'un sas pour relier les deux bâtiments.

► Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Afin de traduire de façon réglementaire le projet politique du territoire, qui est l'élaboration du PLUi, le bureau d'études a proposé 4 réunions thématiques du comité de pilotage.

A l'issue de chaque réunion, il est remis à chaque Commune des cartes de travail, pour étude et validation en Conseil Municipal.

Les réunions thématiques se déclinent comme suit :

- 4 avril : Zonage (usage et destination des sols des zones bâties, mixité fonctionnelle et sociale)
- 25 avril : Développement économique (zone artisanale, commerces, tourisme)
- 14 mai : Formes urbaines (volumétrie, implantation, emprise)
- 30 mai : Equipements et réseaux.

► Questions diverses

1) Logement communal :

Une habitante de la Commune a informé Madame le Maire que les locataires du logement communal situé au 4 rue Délidon sont en cours de déménagement. Monsieur Gilbert BERNARD est chargé de les contacter pour éclaircir cette situation.

D'autre part, Madame le Maire a reçu l'Association Solidarité Migrants qui est à la recherche de logement. L'Association peut passer une convention avec la Mairie pour y loger des migrants. Le Conseil Municipal souhaite réfléchir à cette proposition.

2) Fibre optique :

Le Conseil Départemental souhaite mettre en place un réseau très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du département avant fin 2022. Il s'est associé au groupe Orange à travers un contrat de délégation de service public d'une durée de 25 ans. Le déploiement pour FORGES est prévu pour 2019. Orange sollicite l'avis de la Commune pour l'implantation de 2 armoires Rue du Stade et Rue du Chironnet. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

.../...

3) Distributeur de baguettes :

Madame le Maire transmet la demande de Monsieur GAUDIN, boulanger nouvellement installé au THOU et résidant à FORGES. Il souhaiterait installer un distributeur de baguettes devant la Mairie. Le Conseil municipal émet un avis favorable.

4) Secrétariat du Syndicat d'AIGREFEUILLE D'AUNIS :

Monsieur Philippe TERRIEN, Président du Syndicat d'AIGREFEUILLE D'AUNIS, informe ses collègues que la secrétaire du Syndicat a quitté ses fonctions. Le travail se limitant à 50 heures par an, il souhaite que cette mission soit assurée par l'une des secrétaires des 6 Communes Membres du Syndicat.

5) Aire de jeux :

Après l'avis favorable de la DRAC, l'aire de jeux va pouvoir être installée.

6) Eclairage du terrain de football :

Monsieur Cédric LUCAS, Conseiller Municipal, renouvelle la demande de l'USF pour que l'éclairage du terrain de football soit réalisé pour l'Automne 2018.

7) Travaux de voirie :

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, a sollicité d'autres devis auprès du Syndicat Départemental de la Voirie concernant les travaux inscrits au budget primitif 2018.

La séance est levée à 23h30.